

INFORMATION **DESIDERATAS**

De plus en plus de clubs demandent à ce que toutes leurs équipes reçoivent où se déplacent en même temps. Il ne sera plus possible de satisfaire tous ces clubs. La priorité sera donc donnée aux clubs qui fourniront une attestation municipale de non mise à disposition de la salle pour le tennis de table.

Ordre de priorités pour les desideratas

1-capacité d'accueil de la salle (nombre de tables)

2-disponibilité de la salle (événements particuliers, élections, etc)

3-autres.

La CSN fait le maximum pour satisfaire les souhaits des clubs, mais il est bien évident qu'il n'est pas possible de répondre favorablement à 100% des demandes.

René LOOTENS